



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **29-09**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical
Du 20 mai 2009**

Le Vingt mai deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 14

**Présents : M. BAFFERT, Y. BOULARD, M. BROUZET, C. DIDIER, J. GAUTHIER(2),
F. GILABERT, V. GONNET, M. MASTROMAURO, P. MOLINARO, D. ROUX(2),
J. TESSAIRE(2)**

**Absents excusés : A. CARBONARI, J. CARRIER, C. COIGNÉ, G. FRIER, G. JULLIEN, M. REPELLIN,
A. SAUNIER-PLUMAZ**

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

Objet : ETABLISSEMENTS SPORTIFS-

Agrandissement du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins : Avenant au marché de travaux du lot n° 1 Terrassement - VRD.

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Vice-président rapporte :

Vu la délibération n°18-08 du 17 avril 2008 autorisant le Président à signer les marchés de travaux des lots 1, 2, 3, 5, 6, 9, 12 et 13 pour l'agrandissement du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins

Vu le PV de la CAO du 20 mai 2009

Vu le rapport du Vice-président,

Monsieur le Vice-président informe le comité syndical que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de passer un avenant au marché de travaux pour le lot suivant :

✓ Lot n° 1 : Terrassement - VRD, conclu avec l'entreprise Roland TOMAÏ :

- Plus-value de 1 176.83 € HT pour d'une part la validation de l'option correspondant aux travaux de détournement de l'alimentation électrique (1 176.83 € HT, soit + 3.66%) et pour d'autre part, des travaux complémentaires sur le parvis (1 750.00 € HT, soit + 5.44%).

Le comité syndical après avoir délibéré

↳ AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces de l'avenant n°1 au **lot n°1** Terrassement VRD -avec l'**Entreprise Roland TOMAÏ** (220 Route de Chantarot 38210 VOUREY)

Pour un montant total de 2 926.83 € HT soit 3 500.49 € TTC

Marché initial : 32 146.21 € HT, ce qui porte le montant du marché à 35 073.04 € HT, soit 41 947.36 € TTC (+9.10%)

↳ DIT que les dépenses seront imputées au BP 2009 - chapitre 23 fonction 411

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 mai 2009

Le Président,
Michel BAFFERT